

Fiche technique

PLÜSSTAR®

Herbicide organique combiné de postlevée pour lutter contre les adventices dicotylédones annuelles et vivaces dans les céréales, l'arboriculture, les gazons d'ornement et de sport ainsi que dans les prairies

Matière active: 405 g/l mécoprop-P
170 g/l 2,4-D

Formulation: Concentré soluble dans l'eau

EMPLOI:

CÉRÉALES:

Dosage: 1,5-2,5 l/ha dans toutes les céréales dès le début jusqu'au fin de tallage (BBCH 21-29).

PLÜSSTAR doit être appliqué par conditions poussantes: appliquer uniquement les jours où les températures diurnes sont comprises entre 10 et 20°C et les températures nocturnes supérieures à 5°C. Ne pas traiter par forte chaleur et la bouillie doit sécher avant les premières pluies. En cas de risque de gel nocturne, retarder le traitement avec **PLÜSSTAR**.

Le sous-semis d'un mélange fourrager est possible au plus tôt 6 à 8 semaines après l'application.

PRAIRIES ET PÂTURAGES:

Dosage: 1,5-2,5 l/ha pour le traitement sur toute la surface avant un nouveau semis

Pour lutter contre les chardons, le veratre blanc et avec un effet partiel contre les rumex. Appliquer uniquement les jours où les températures diurnes sont comprises entre 10 et 20°C et les températures nocturnes supérieures à 5°C.

ARBORICULTURE:

Dosage: 1,5-2,5 l/ha

Contre les adventices sensibles aux herbicides hormonaux dans le gazon de l'interligne. Eviter toute dérive sur les arbres. Pas de traitement avec pulvérisateurs à dos ou à main. Appliquer uniquement les jours où les températures diurnes sont comprises entre 10 et 20°C et les températures

nocturnes supérieures à 5°C.

Pour lutter contre les dicotylédones et graminées annuelles et vivaces, Plüsstar peut être mélangé avec un produit contenant du glyphosate.

Pour protéger les tierces personnes, respecter une zone tampon non traitée de 20 m le long des zones résidentielles et des installations publiques. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.

GAZONS DE SPORT ET D'ORNEMENT:

Dosage: 1,5-2,0 l/ha

Contre les adventices dicotylédones, trèfle blanc inclus avec effet partiel contre les véroniques, le lierre terrestre et la bugle rampante. Pas de traitement avec pulvérisateurs à dos ou à main.

Appliquer uniquement les jours où les températures diurnes sont comprises entre 10 et 20°C et les températures nocturnes supérieures à 5°C.

S'assurer que toute personne qui - jusqu'à la prochaine coupe, y compris l'élimination de l'herbe coupée - entre dans la pelouse traitée, porte une chemise à manches longues + un pantalon long.

CONDITIONS:

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Pas de traitements, en présence de personnes non protégées qui risquent d'être exposés à la dérive.

En outre pour les grandes cultures, arboriculture: Les tiers ne doivent pas pénétrer sur la parcelle traitée. Travaux successifs: porter une tenue de protection (au minimum une chemise à manches longues + des pantalons).

En outre pour les grandes cultures, gazons de sport et d'ornement: S_{Pe} 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions de l'OFAG. Pour protéger les tierces personnes, respecter une zone tampon non traitée de 6 m le long des zones résidentielles et des installations publiques. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.

SPECTRE D'EFFICACITÉ:

une bonne efficacité est obtenue contre:

arroche	liseron
capselle bourse-à-pasteur	mouron des oiseaux
chardon des champs	moutarde des champs
chénopode blanc	plantins
coquelicot	ravenelle
fumeterre	renoncules
gaillet	renouée liseron
galinsoga	repousses de colza
laiteron des champs	tabouret des champs

avec effet partiel:

amarantes	renouée persicaire
mercuriale	rumex
morelle noire	séneçon
myosotis	véroniques
prêle	vesce
renouée des oiseaux	

MISCIBILITÉ:

PLÜSSTAR est miscible avec **Sprinter**, **Starane XL**, **Biplay SX**, **Pixxaro EC** ou **Cycocel extra**.

Pour lutter contre les adventices dicotylédones et monocotylédones dans les céréales, nous recommandons le mélange **Sprinter** 130-220 g/ha + **Mouillant Sprinter** 0,65-1,1 l/ha + **Plüsstar** 2 l/ha. **PLÜSSTAR** n'est pas miscible avec **Puma extra** et **Grant**.

MODE D'ACTION:

MCPP-P et 2,4-D appartiennent au groupe des herbicides hormonaux. Ils sont essentiellement assimilés pas les feuilles et sont transportés dans les plantes de manière systémique (par le phloème). Les hormones provoquent un dérangement de la croissance des adventices qui conduit à une déformation des feuilles et des tiges, puis au dépérissement des plantes.

EMBALLAGES:

- Bouteilles à 1 l
- Cartons à 10 x 1 l
- Bouteilles à 5 l
- Cartons à 2 x 5 l
- Bidons à 10 l

DANGER – RISQUE – SÉCURITÉ:

Indications de danger:

GHS05 Corrosif
GHS07 Attention dangereux
GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: danger

Mentions de danger:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets reconnue.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit et son emballage.

Coformulants à déclarer: Diméthylamine

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

® Marque enregistrée d'Omya (Schweiz) AG